

DÉLIBÉRATION N°DL20230052 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 27 MARS 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 17/03/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; M. Gilles GRECO ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h26) , M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Mme Aline MOUSEGHIAN a donné procuration à M. Francis NGOH NGANDO

Mme Catherine CHAPARD a donné procuration à M. Régis CADEGROS

M. Yves ALAMERCERY a donné procuration à M. Daniel FAYOLLE

Mme Ayse CALYAKA a donné procuration à Mme Geneviève MASSACRIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 20h26)

M Pierre-Mary DESHAYES a donné procuration à M. Gilles GRECO

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Geneviève MASSACRIER.

OPÉRATIONS FAÇADES - RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION - MODIFICATION N°4

M. Jean-Luc DEGRAIX expose ce qui suit :

Par délibération en date du 13 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé la mise en place d'un neuvième périmètre de ravalement de façades en centre-ville (P9 – centre-ville), englobant la rue de la République et la rue Gambetta.

Un premier modificatif a été apporté le 25 septembre 2018 afin de prendre en compte les devantures commerciales dans le calcul des subventions.

Un second modificatif, validé en conseil municipal du 21 septembre 2020 a permis de maintenir le taux de subvention à 30 % jusqu'au 31 décembre 2021, afin de tenir compte notamment de l'impossibilité pour certaines copropriétés d'engager des frais importants dans le délai imparti.

Par délibération en date du 6 décembre 2021, il a été validé la possibilité de bénéficier de 30 % de subvention pour tous les immeubles du périmètre jusqu'au 31 décembre 2022. La date retenue pour bénéficier de cette subvention devient celle de la notification du montant signé par la collectivité.

A ce jour, plusieurs dossiers sont en cours de préparation. Afin de leurs permettre d'aboutir, malgré une conjoncture défavorable, il est proposé de maintenir le taux de subvention à 30 % jusqu'au 31 décembre 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la modification du règlement pour le périmètre n°9 de ravalement de façades du centre-ville tel qu'exposé ci-dessus

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 28/03/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20230327-DL20230052-DE



Hervé REYNAUD

Geneviève MASSACRIER

Date de mise en ligne 6 avril 2023